

# Comité de fusion – Commune de Val Terbi

Vicques – Montsevelier - Vermes



## LETTRE D'INFORMATION À LA POPULATION

Jun 2012

Mesdames,  
Messieurs,

**Le scrutin populaire du 5 février a accepté la création de la Commune de Val Terbi au 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec le regroupement de Montsevelier, Vermes et Vicques.**



Fin février, le comité de fusion initial des sept communes a été dissout et un nouveau comité s'est mis à l'œuvre pour définir l'organisation de la nouvelle entité. Pour ce faire, quatre groupes de travail spécifiques ont été créés, formés chacun des représentants des autorités et du personnel des trois villages.

L'organigramme, la teneur de la convention et les prévisions budgétaires ont dû être revus et adaptés à la nouvelle situation.

**Nous avons le plaisir de vous présenter ci-après les modifications intervenues par rapport aux données initialement définies.**

### CONVENTION DE FUSION

La teneur de la convention a été adaptée à la nouvelle situation et toutes les mentions aux communes rejettantes y ont été expurgées. Le texte a été adapté dans un souci de respect le plus absolu de son contenu voté en toute connaissance de cause par les citoyens le 5 février 2012.

#### Autorités politiques

##### Conseil général

Le Conseil général sera formé de **23 membres**, élus selon le système de la représentation proportionnelle, durant la première législature, à raison de **11 membres pour Vicques, 6 pour Montsevelier et 6 pour Vermes**.

*Le texte initial prévoyait un conseil général composé de 29 membres, à raison de trois membres par village, plus six pour Courroux et deux pour Vicques.*

##### Conseil communal

Pour la première législature, **6 conseillers communaux** seront élus, au système majoritaire, à raison de **2 conseillers par commune fusionnée**.

*La convention initiale prévoyait un exécutif formé de 8 conseillers communaux à raison de 1 conseiller par commune fusionnée et 1 conseiller supplémentaire pour Courroux.*



### Maire

Le maire sera élu selon le système majoritaire, par l'ensemble des électeurs de la nouvelle commune (*aucun changement*).

La convention de fusion ainsi corrigée a été soumise pour approbation au Gouvernement et au Parlement.

## **ADMINISTRATION COMMUNALE**

L'administration communale sera installée à **Vicques**, avec service de guichets à Vermes et Montsevelier. Les bureaux actuels de Vicques seront complétés en mobilier et outils de travail (postes informatiques, téléphones, etc.) de manière à accueillir l'ensemble du personnel administratif.

Il a été possible de répartir assez aisément les fonctions parmi les 7 employés administratifs actuels, en tenant compte de leurs souhaits respectifs, pour un équivalent plein temps de 3,65.

## **FINANCES**

Le groupe de travail "finances" a procédé à la révision du budget prévisionnel de la nouvelle entité sur la base des budgets 2012 de chaque village. Ce budget constitue une proposition qui sera soumise pour approbation aux nouvelles autorités de la Commune de Val Terbi.

Basé sur une quotité unifiée à **2.15**, avec une taxe immobilière de **1,1 ‰** et une subvention cantonale (allocation de fusion) répartie sur trois ans, le budget 2013 sera pratiquement équilibré.



### Taxes

Les contributions prélevées pour le financement et l'élimination des déchets feront l'objet d'une tarification unifiée, calculée selon le système de l'équivalent habitant. L'assujettissement est prévu dès 18 ans, à raison de Fr. 90.- par année et par équivalent habitant.

La taxe des eaux usées a été arrêtée à Fr. 1.-/m<sup>3</sup>.

## **VOIRIE ET BÂTIMENTS**

Après avoir auditionné l'ensemble du personnel de la voirie, le groupe de travail étudie actuellement l'organisation et la répartition des tâches qui prévaudra au sein de la nouvelle entité.

Un travail similaire sera réalisé pour le personnel d'entretien des bâtiments communaux et scolaires, en tenant compte des souhaits de chacun mais également de l'organisation scolaire.

---

Des soirées d'information et d'échange seront organisées à fin août/début septembre dans chaque village pour discuter de la mise en place et du développement de la future commune mixte de Val Terbi. Les dates précises vous seront communiquées en temps opportun.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

**Le Comité de fusion**